

Indice ATMO / comment comprendre la carte ?

Les cartes des indices de qualité de l'air ou **indice ATMO** permettent de donner une information synthétique et compréhensible par tous, sous la forme d'une couleur et d'un qualificatif.

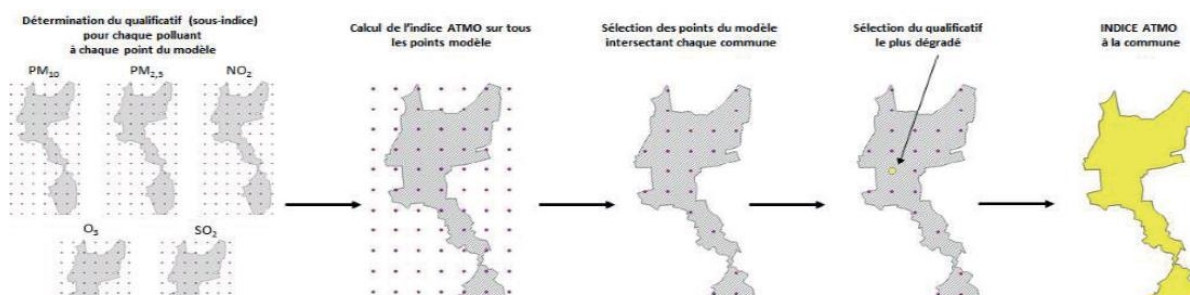


L'information est donnée sur l'ensemble du territoire (**une valeur par commune**) pour la journée, le lendemain et le surlendemain.

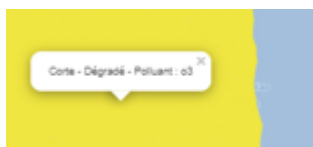
Le qualificatif est défini pour les **5 polluants**.

Polluant	Symbole	Source principale
Particules fines inférieures à 2,5 micromètres	PM10	Combustion (transport, brulage des déchets verts)
Particules fines inférieures à 10 micromètres	PM2.5	Combustion ou particules d'origines sahariennes
Dioxyde d'azote	NO2	Combustion produits pétroliers (principalement routier)
Ozone	O3	polluant issu d'une transformation chimique sous l'effet du soleil ou forte chaleur
Dioxyde de soufre	SO2	Emissions portuaires

Pour chaque polluant, on calcule (grâce à des cartes de prévision) ce qualificatif. Celui qui est le plus dégradé permet de calculer l'indice final.



En cliquant sur la carte du site internet, on peut connaître le polluant qui donne l'indice.



« Commune » - « Qualificatif » - « polluant : »

➔ L'effet de seuil !!

Pour définir le qualificatif et donc la couleur de chaque polluant (et surtout de celui qui va permettre de définir la carte des indices ATMO), on utilise la grille de calcul suivante.

		Indice arrêté du 10 juillet 2020					
		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	11-20	21-25	26-50	51-75	> 75
Moyenne journalière	PM10	0-20	21-40	41-50	51-100	101-150	> 150
Max horaire journalier	NO2	0-40	41-90	91-120	121-230	231-340	> 340
Max horaire journalier	O3	0-50	51-100	101-130	131-240	241-380	> 380
Max horaire journalier	SO2	0-100	101-200	201-350	351-500	501-750	> 750

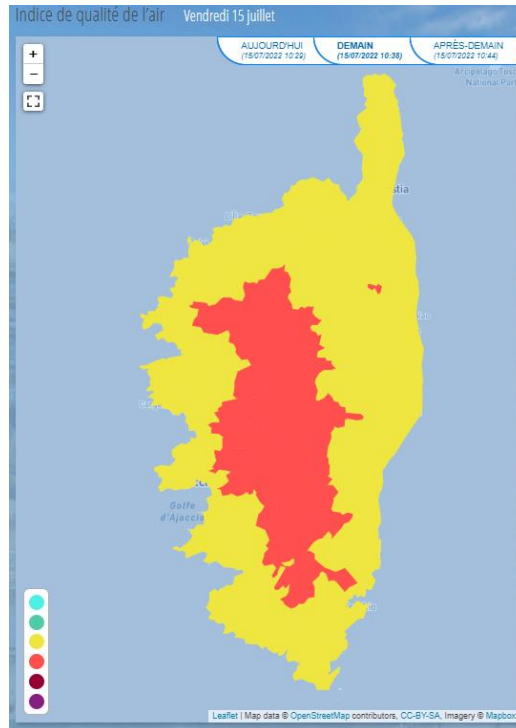
*Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme par mètre cube d'air

Souvent au niveau de la région Corse, il y a peu d'écart de concentrations entre les différentes communes, mais lorsque les concentrations prévues sont proches d'un changement de seuil, on peut avoir une différence de couleur et donc de qualificatif.

Sur l'exemple ci-dessous, la concentration prévue pour l'ozone dans les zones montagneuses sont de l'ordre de 132 à 135 microgramme par m^3 alors que l'ozone sur le littoral est compris entre 125 et 130

microgramme par m³. Il y a donc peu d'écart mais au niveau de la montagne la qualité de l'air est qualifiée de « mauvaise » alors que sur le littoral, celle-ci est qualifiée de « dégradée ».

Ceci se traduit par une qualité de l'air moins bonne en altitude pour cette journée mais peu de différence avec les niveaux d'ozone sur le littoral.



➔ Est-ce que le qualificatif « mauvais » correspond à un épisode de pollution ?

Cela dépend du polluant principal !!!

1/ Si le polluant principal est les **PM10** :

Le seuil réglementaire (seuil d'information correspondant à un pic de pollution) est équivalent au niveau « mauvais » de l'indice ATMO. Le seuil d'information est à **50 µg/m³** donc les deux seuils correspondent.

Moyenne journalière	PM10	
---------------------	------	--

Mauvais
51-100

2 / Si le polluant principal est l'**ozone**

Le seuil correspondant à un pic de pollution est **de 180 µg/m³**. Or le seuil « mauvais » de l'indice ATMO est à **130 µg/m³**.

Max horaire journalier	O3	
------------------------	----	--

Mauvais
131-240

On peut donc avoir un indice ATMO mauvais mais ne pas être en pic de pollution au niveau réglementaire.

3 / Si le polluant principal est le dioxyde d'azote **NO₂**

Même constat que pour l'ozone

Seuil mauvais = **121µg/m³** alors que le seuil du pic de pollution est à **200 µg/m³**

4/ Si le polluant principal est le **SO₂**

Le seuil « mauvais » et le seuil « épisode de pollution » correspondent mais les niveaux réglementaires sont si élevés qu'ils ne peuvent être atteints en Corse

5/ Si le polluant est les **PM_{2.5}**

A ce jour, il n'existe aucun seuil correspondant à un épisode de pollution comme pour les autres polluants.